

Le climat, notre héritage...

INFO SCOT

1^E SEMESTRE 2013

SOMMAIRE

DOSSIER p.2-3
Articulation SCOT -
Plan Climat

PLAN CLIMAT p.3
Les projets en cours

SCoT p.4 : Actualités
diverses

Le plein d'énergie pour réviser le SCoT



L'année 2012 aura permis de consolider la mise en œuvre du SCoT grâce notamment aux apports du Plan Climat qui prend sa vitesse de croisière. Les réflexions économiques sur l'urbanisme commercial et la valorisation des friches industrielles apportent de nouveaux éléments au débat sur les choix d'avenir à privilégier. L'arrivée du Conseiller en Energie Partagé (CEP) ouvre de nouvelles perspectives plus opérationnelles avec les premières valorisations de certificats d'économie d'énergie pour certaines communes qui se sont portées volontaires. Des diagnostics vont être menés sur le potentiel de rénovation thermique des bâtiments communaux et les autres possibilités d'économies d'énergie en équipement public.

2013 sera l'année de nombreux changements à commencer par la mise en place progressive de la nouvelle carte intercommunale dans les Vosges Centrales. Les communes vont devoir travailler ensemble à redéfinir leur stratégie d'aménagement et de développement durable selon ces nouveaux cadres. Cette opportunité tombe au bon moment car le SCoT va aussi entrer en phase de révision en vue de sa mise en compatibilité avec la loi Grenelle. Ce sera l'occasion de porter un regard attentif sur 10 années d'effort pour progresser tous ensemble vers un urbanisme plus durable mais aussi plus économe en énergie.

Nous entrons donc dans une période de transition et je vous encourage à poursuivre cette coopération engagée qui peu à peu va porter ses fruits comme en témoignent déjà les réalisations exemplaires primées par le Palmarès Climat des Vosges Centrales.

En ce début d'année, je vous remercie d'être présents aux côtés du SCoT et je vous adresse mes vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année.

Bonne année 2013
à tous.

Michel HEINRICH
Président du Syndicat Mixte
du SCoT des Vosges Centrales

Les Rendez-vous du SCoT

Bureau : 28 janvier 17h, Salle des Commissions, EPINAL

Comité Syndical : 7 février
18h, Amphithéâtre de la faculté de droit, rue de la Maix, EPINAL

EVENEMENTS VOSGES CENTRALES

Requalification des friches industrielles :

Comité de pilotage élargi : 25 mars
14h30, Grand Salon de l'Hôtel de ville, EPINAL

Réunions de communication territorialisée :

15 avril 14h30, Rotonde, THAON-LES-VOSGES

27 mai 14h30, Mairie, HADOL

10 juin 14h30, Salle des Associations, NOMEXY

CEE, les réponses à vos questions : 26 mars
20h, Salle des fêtes, XERTIGNY

Energies renouvelables & fonds citoyens : 23 avril
20h, Mairie, BAINS-LES-BAINS

Dans le cadre du festival des Imaginales : 23 au 25 mai
Climat'ginales : « Imaginez un SCoT Zéro Carbone »
Parc & Espace Cours, EPINAL

Echange d'expériences sur Climat'Pratic : 18 juin
20h, Salle Grandemange, CHANTRAINE

EVENEMENTS NATIONAUX (avec intervention du Syndicat)

Rencontres des SCoT Grand Est : 15 mars BELFORT

Rencontres Nationales des SCoT : 27-28 juin LIBOURNE
& BERGERAC

SCoT / Energie : les nouveautés du Grenelle

Selon l'article L.121-1 de code de l'urbanisme, les SCoT déterminent les conditions permettant d'assurer :

- la réduction des émissions en gaz à effets de serre,
- la maîtrise de l'énergie,
- et la production énergétique à partir de sources renouvelables.

Les deux leviers privilégiés d'intervention sont :

- la coordination du développement urbain et des transports,
- le renforcement de la densité urbaine notamment en lien avec les transports collectifs.

Des moyens nouveaux sont proposés (Article L. 122-1-5 du code de l'urbanisme) :

Le Document d'Orientation et Objectifs (DOO) peut imposer préalablement à toute ouverture à l'urbanisation d'un nouveau secteur :

- l'utilisation de terrains situés en zone urbanisée sous certaines conditions,
- la réalisation d'une étude d'impact (L. 122-1 du code de l'environnement),
- la réalisation d'une étude de densification des zones déjà urbanisées.

Il peut aussi déterminer des secteurs dans lesquels l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation est subordonnée :

- à leur desserte par les transports collectifs,
- à des performances énergétiques et environnementales renforcées,
- à des critères de qualité renforcés en infrastructure et réseaux de communication électronique,
- à des objectifs de maintien ou de création d'espaces verts.

Ainsi, les SCoT vont pouvoir intégrer et décliner spatialement la stratégie des Plans Climat et ces derniers seront aussi des moyens de mise en œuvre des SCoT.



NB

Plan Climat obligatoire

Les agglomérations de plus de 50 000 habitants doivent avoir adopté un Plan Climat-Energie Territorial (PCET) pour le 31 décembre 2012 (cf. Code de l'environnement). Les Plans Climat-Energie Territoriaux doivent être compatibles avec le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE).

Le SCoT doit prendre en compte le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et les Plans Climat-Energie Territoriaux (article L.122-1-12 du code de l'urbanisme).

Déjà une prise en compte de l'énergie dans le SCoT actuel avec :

- l'obligation d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU[®] ou équivalent) dans les sites d'activités d'intérêt régional et les opérations d'urbanisme de plus de 5 hectares ou de plus de 5 000 m² de SHON.
- L'obligation de densifier l'habitat avec des taux d'habitat groupé dans la construction neuve en fonction de la taille des communes. L'incitation aux économies d'énergie et aux recours aux énergies renouvelables dans l'habitat ainsi que l'engagement d'un plan climat-énergie territorial à l'échelle de l'agglomération spinalienne.
- Le renforcement des transports en commun, la densification urbaine dans un rayon de 500 m autour des gares, et l'obligation de créer un réseau de cheminement doux dans les nouvelles zones à aménager, la création d'un réseau de pistes cyclables dans la vallée de la Moselle...
- Un objectif de 30 % des nouvelles constructions municipales et des logements sociaux équipés de dispositifs utilisant des énergies renouvelables.

La mise en œuvre du SCoT favorisée par l'axe I du Plan Climat :

1. Anticiper pour mieux articuler l'urbanisme et les transports multimodaux (*connaissance de la mobilité, harmonisation de l'activité commerciale, suivi de l'évolution du foncier et des friches industrielles*),
2. Favoriser les modes de transports alternatifs à la voiture (*développement du co-voiturage avec les plans de déplacement inter-entreprises et inter-administrations, incitation à l'écomobilité*),
3. Encourager un urbanisme durable économe en énergie (*animation d'ateliers pédagogiques auprès des élus, réalisation de guides, organisation de visites de sites, appui aux initiatives d'habitants en faveur des écoquartiers et des éco-réhabilitations*).

SCoT - PLAN CLIMAT

1. Pour un urbanisme économe en énergie dans les zones d'activités

En complément de l'évaluation de la consommation foncière dans les zones d'activités et des réflexions sur la prévention et la valorisation des friches industrielles, il sera proposé une conférence « *Pour en finir avec les zones d'activités...* », lundi 7 février à 20h30 après la réunion du Comité Syndical. Patrice Métivier, Architecte Urbaniste, Directeur du Cabinet Archidée apportera un regard extérieur sur la question en présentant des réalisations et les pratiques en cours dans la Région des Pays de Loire et à l'étranger. Une collation sera servie sur place à partir de 19h45 pour permettre aux élus réunis auparavant de participer à ce débat ouvert à tout public.

2. Imaginons un SCoT « Zéro Carbone » lors des Imaginales

Le festival des Imaginales offre une opportunité idéale de réfléchir au futur SCoT des Vosges Centrales à l'horizon 2040 en toute liberté imaginative. Du 23 au 25 mai 2013, il sera proposé aux élus du Syndicat et aux partenaires de participer à des ateliers de prospective pour stimuler la créativité collective et construire une vision partagée dans l'intention de devenir un territoire « Zéro Carbone » en 2040. Puis il s'agira ensuite de construire une stratégie pour parvenir à la réalisation de cette vision souhaitable au sein des groupes de travail qui seront mis en place lors de la révision du SCoT.



3. Evaluation : « 10 ans de SCoT pour un urbanisme durable dans les Vosges Centrales »

Durant cette 6^e année de mise en œuvre du SCoT et l'échéance de prise en compte des lois Grenelle au 1^{er} janvier 2016, le moment est venu de procéder à l'évaluation du SCoT pour faire le point et procéder aux adaptations nécessaires. Les données de suivi de l'observatoire et les résultats des diverses études menées (*Plan Climat, inondation, friches*) vont y contribuer.

Des travaux techniques complémentaires seront aussi nécessaires comme la mesure de la consommation foncière, mais aussi le renseignement de divers indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui vont permettre l'évaluation des objectifs et des préconisations énoncés dans le SCoT dans les différents domaines de l'économie, de l'habitat, des transports, de l'armature urbaine et de l'environnement. Il s'agira également d'identifier les questions où des compléments d'expertises externes seront nécessaires.

Conseiller en Energie Partagé (CEP)



En poste depuis le 8 octobre 2012, Alexis NOIROT est venu compléter l'équipe technique du Syndicat en tant que Conseiller Energie Partagé. Doté d'un diplôme européen d'études supérieures en « *Eco-Habitat et efficacité énergétique* », et fort d'une expérience significative dans l'éco-construction, la santé et la qualité

de l'air dans le bâtiment, il vous accompagnera pour réaliser des diagnostics du patrimoine bâti de votre collectivité et vous aider à prioriser vos travaux de rénovation pour vous faire bénéficier du meilleur temps de retour sur investissements et des subventions possibles. N'hésitez pas à le solliciter en amont de votre débat d'orientation budgétaire pour intégrer ses conseils avisés.

Contactez Alexis NOIROT au 03.29.32.47.96, au 06.48.41.33.82 ou par mail : alexis.noirotd@scot-vosges-centrales.fr.

Certificat d'Economie d'Energie (CEE)

Suite à la délibération en Comité Syndical du 20 septembre 2012, le SCoT a conventionné avec la société CEENERGIE pour optimiser la collecte et la vente au meilleur prix des CEE de ses collectivités adhérentes. Le premier dossier annuel a été déposé en décembre 2012 pour un total de 2 500 MWh d'économie d'énergie réalisés par les communes de Xertigny, Chantraine, Les Forges, Thaon-les-Vosges et Hadol. La recette financière escomptée au tarif actuel du CEE est de 11 048 € brut, soit 6 628 € pour ces dernières et 2 209 € pour le Syndicat.

Pour mémoire, une collectivité souhaitant bénéficier du dispositif doit mandater le SCoT par délibération et signer la convention d'engagement. Le prestataire CEENERGIE est ensuite missionné pour assurer l'éligibilité technique des opérations.

N'hésitez pas à le solliciter le plus en amont possible pour faciliter l'instruction des dossiers et obtenir une simulation du gain financier escompté. *Contact : voir carte de visite ci-contre.*

Palmares Climat 2012

Les trophées du Palmarès Climat 2012 seront remis par Monsieur Michel Heinrich, Président du Syndicat du SCoT des Vosges Centrales après la réunion du Comité Syndical, le 7 février à 19h30.

Cette distinction valorise les collectivités des Vosges Centrales exemplaires dans la gestion intégrée de leur politique d'aménagement et d'urbanisme durable et de leur politique énergétique. Un verre de l'amitié et une collation seront servis pour l'occasion.



Eric Muñoz
Ingénieur des Mines
Expert en Énergies d'Énergie
Tél : 03 62 62 85 81
Mobile : 06 48 92 18 02
eric.muñoz@ceenergie.com

Suivi SCoT

Etat d'avancement des documents d'urbanisme

Au bout de cinq années de mise en œuvre, **40 documents d'urbanisme sont compatibles avec le SCoT des Vosges Centrales, soit 59%**. 2013 devrait être l'année d'achèvement des documents restants.

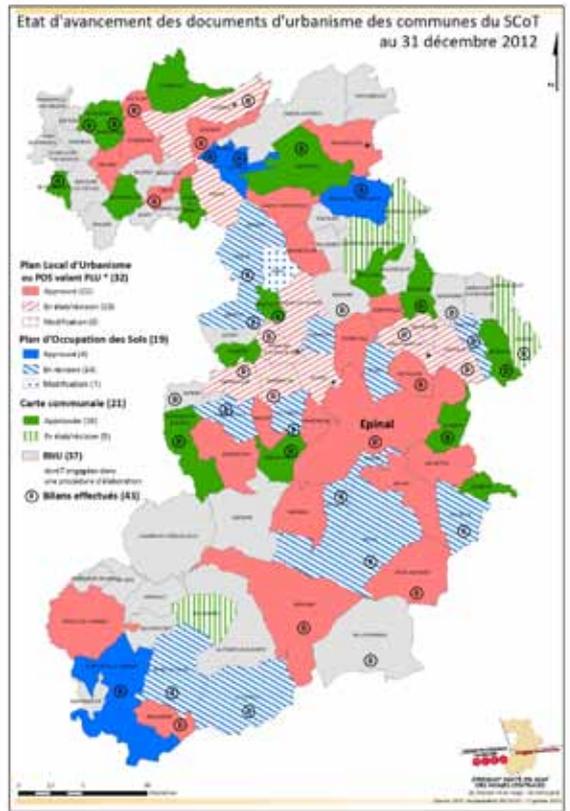
Couverture du territoire par les documents d'urbanisme :

- **32 PLU** : 22 documents approuvés et 10 en cours d'élaboration, de révision ou en cours de modification.
- **19 POS** : 4 documents approuvés, 15 en cours de révision ou de modification.
- **21 cartes communales** : 16 documents approuvés et 5 en cours d'élaboration ou de révision.
- **37 communes sans document d'urbanisme** soumises au RNU, dont 7 engagées en procédure d'élaboration de document d'urbanisme.

Modifications du SCoT à court terme :

Deux modifications du SCoT sont prévues en 2013 :

- Mise en compatibilité avec les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée-Corse,
- Reformulation des préconisations agricoles.



3^e Rencontres des SCoT du Grand Est

15 mars à Belfort

Depuis deux ans, les rencontres des SCoT du Grand Est connaissent un bon taux de fréquentation témoignant du besoin d'échanges d'expériences. La prochaine journée aura lieu le vendredi 15 mars 2013 à Belfort avec l'appui du Centre de Formation de la Fonction Publique Territoriale de Franche Comté. Le thème proposé portera sur les questions de densité et de formes urbaines en vue d'économiser le foncier. Cette journée s'adresse aux élus, aux techniciens en charge de SCoT et aux partenaires associés.

Contact inscription : corinne.aubert@cnfpt.fr
03 84 90 15 61



9^e Rencontres Nationales des SCoT

28 et 29 juin 2013 à Libourne & Bergerac



Après Lyon en 2011, et Nantes en 2012, les prochaines rencontres nationales des SCoT se dérouleront cette année à Libourne et Bergerac sur le thème « SCoT des villes et SCoT des champs » en lien avec la perspective d'une couverture du territoire national en 2017.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'équipe du SCoT des Vosges Centrales.

Reconquête des friches : mode d'emploi...

Après l'inventaire des friches industrielles du territoire, une priorisation des sites a été effectuée en croisant leur potentiel de requalification et les enjeux d'aménagement du territoire. Puis, quatre sites pilotes ont été choisis pour un approfondissement à des fins pédagogiques pour aider les collectivités locales à conquérir leurs friches. Ces sites sont les suivants :

1. Ancienne filature et teinturerie de Nomexy,
2. Ancienne filature Boussac à Portieux/Vincey,
3. Ancienne blanchisserie et teinturerie à Thaon-les-Vosges,
4. Ancienne tréfilerie de Conflandey à Hadol.

Réunions du Comité de pilotage :

Restitution des travaux sur les sites pilotes à l'Hôtel de ville d'Epinal :

- **Lundi 7 janvier 2013 à 15h dans la salle des Commissions**
- **Lundi 25 mars 2013 à 14h30 dans le Grand Salon**

Trois autres réunions territorialisées (voir Agenda p.1) seront organisées au cours du premier semestre afin de diffuser largement les méthodes de reconquête des friches industrielles et urbaines avec l'appui du groupement de bureaux d'études Verdier/Urbicand auprès des communes et des communautés de communes.

Directeur de publication

Michel HEINRICH
Président du Syndicat

Diffusion

1 500 exemplaires conçus & réalisés en interne.

Illustration

Antonio GACIA, Imagerie d'Epinal

Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales

29, avenue Victor Hugo 88000 EPINAL

Tel : 03 29 32 47 96 / Fax : 03 29 35 22 03

syndicat@scot-vosges-centrales.fr / www.scot-vosges-centrales.fr